



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement no. 273-2025 qui vient modifier le règlement no. 155-2018, le projet de règlement no. 274-2025 qui vient modifier le règlement no. 157-2018, le projet de règlement no. 277-2025 qui vient modifier le règlement no. 156-2018 et le projet de règlement no. 278-2025 qui vient modifier le règlement de zonage numéro 157-2018.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

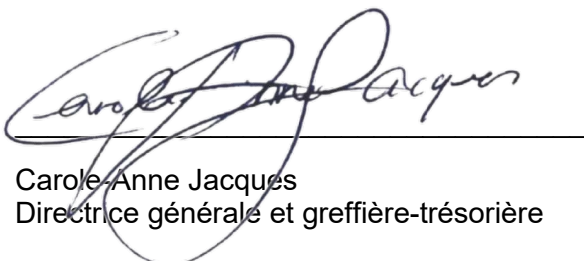
1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le Conseil municipal a adopté les premiers projets de règlement suivants:
 - **RÈGLEMENT NO. 273-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO. 155-2018 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION DU SOL RÉSIDENTIELLE AU DÉTRIMENT DE L'AFFECTATION DU SOL INDUSTRIELLE EN BASCULANT LE LOT 6 579 237 DE L'AFFECTATION DU SOL INDUSTRIELLE VERS L'AFFECTATION DU SOL RÉSIDENTIELLE;**
 - **RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NO. 274-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENTIELLE R-56 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE I-73 EN BASCULANT LE LOT 6 579 237 DE LA ZONE INDUSTRIELLE I-73 VERS LA ZONE RÉSIDENTIELLE R-56;**
 - **RÈGLEMENT NO. 277-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF EN MATIÈRE D'URBANISME NO. 156-2018 AUX FINS D'AJOUTER LE CONCEPT « D'AIRE VERTE » À LA TERMINOLOGIE ET D'AJOUTER LE CALCUL DE L'AIRE VERTE AUX ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE FOURNIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION;**
 - **RÈGLEMENT NO. 278-2028 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AUX FINS DE RÉDUIRE LES DÉLAIS POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS SUITE À UNE CONSTRUCTION ET DE PRÉVOIR UN POURCENTAGE MINIMAL D'AIRE VERTE POUR LES USAGES RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor le mardi 22 avril 2025 à 16h.

Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Une copie des projets de règlements peut être consultée à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.
4. Le règlement no. 273-2025 modifiant le règlement no. 155-2018, le no. 274-2025 modifiant le règlement no. 157-2018, le no. 277-2025 modifiant le règlement no. 156-2018 et le no. 278-2025 modifiant le règlement no. 157-2018 ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Victor, le 8 avril 2025

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit, à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité <https://www.st-victor.qc.ca> onglet municipalité/administration/avis public en date du 8 avril 2025.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière